



La gabusienne

JANVIER 2014 n°200

Mensuel d'information communale,
les articles à paraître doivent être
déposés en Mairie ou envoyés par mail
mairie.saintbarth@wanadoo.fr

Rédaction Administration et impression
Mairie de St Barthélemy BP



OUVERTURE DU SECRÉTARIAT



04 74 84 63 25

Lundi 8h30 - 12h00
13h30 - 17h00
Mercredi 8h30 - 12h00
13h30 - 17h00
Vendredi 8h00 - 12h00

**S
O
M
M
A
I
R
E**

- * Le mot du Maire
- * Exposition de sculptures
- * Recensement militaire
- * Annonce DAKTARI
- * Infos pratiques
- * Elections municipales
- * Le vote par procuration
- * Compte rendu de manifestations
- * A vos agendas
- * Etat Civil

Population totale au 1er janvier 2014 : 1009 hab
Dont 41 internes de la MFR
**Population prise en compte pour les élec-
tions 968 habitants** *Source INSEE*

Le mot du Maire

L'entrée dans une nouvelle année est un moment particulier où se dessinent et s'expriment des projets et des vœux.

La crise n'épargne personne, à nous de faire émerger les forces et les talents qui nous habitent.

Quelques soient les efforts que nous pouvons déployer pour bien vivre à ST BARTHELEMY, l'épanouissement personnel, le bonheur, la joie et la santé restent les biens les plus précieux.

C'est pour cela que je vous adresse mes vœux les plus sincères, et tout particulièrement à Madame CHENAVAS et Monsieur ANDREVON, nos deux centenaires.

Gérard BECT

DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

Lundi	} 8h30 - 11h45	Route de Manthes Tél 04 74 84 61 81
Mardi		
Mercredi	} 13h30 - 17h45	pensez à votre badge
Jeudi	} 13h30 - 17h45	
Vendredi	} 8h30 - 17h45	
Samedi		

ORDURES MENAGERES

Passage le **VENDREDI MATIN**

**pour tous problèmes ou questions
sur les ramassages contactez la
CCTB 04 74 84 67 29**

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

- centre commercial le Suzon
- place du cimetière
- atelier municipal

HALL Mairie bac cartouches lasers, jet d'encre usagés

RÉGIE DES EAUX

BEAUREPAIRE / ST BARTHELEMY



Pour tous renseignements concernant l'eau et l'assainissement il faut joindre le **0805 708 504**.

Avant les premiers froids, pensez à protéger vos compteurs d'eau et à surveiller vos consommations.

Conciliateur de justice

M MATHIAN reçoit le lundi matin sur rendez-vous en Mairie de Beaufort contactez le 04 74 79 22 60



EXPOSITION
Hall de la MAIRIE
JUSQU'AU 14 FEVRIER

SCULPTURES

Laul DORIS

Et

Thomas GENTIL

04 74 84 76 70 ET

04 74 85 20 19



RECENSEMENT MILITAIRE Tous les jeunes (filles et garçons) de nationalité française **ayant 16 ans révolus** doivent **obligatoirement se faire recenser en Mairie.**

Pour cela il suffit d'apporter :

- * une carte d'identité ou d'un document justifiant de la nationalité française,
- * le livret de famille,
- * un justificatif de domicile.



Daktari-GTAAF 20 rue de la Guillotière 38260 Marcilloles

L'association recherche un terrain (à acheter) d'environ 1000m2 ou un local ou une grange de 150m2 à 300m2.

Contactez le 06 61 84 09 93 ou par mail contact@gtAAF.fr



INFOS pratiques

	TYPE DE DOCUMENT	DUREE DE CONSERVATION	PRECISIONS
ASSURANCE	Quittance, avis d'échéance, courriers, preuves de prélèvement	Date du document +2 ans	
	Contrat	Durée du contrat + 2 ans	
	Relevé d'information automobile	permanente	
	Assurance vie	10 ans s'applique au bénéficiaire de l'assurance	
	Dommage corporels	10 ans	
VEHICULE	Amende forfaitaire	1 an	
	Factures (achat, réparations)	Durée de conservation du véhicule + 2 ans en cas de revente (vice caché)	
	Certificat d'examen du permis de conduire	4 mois	
BANQUE	Chèques à encaisser	1 an et 8 jours Passé ce délai le chèque ne peut plus être encaissé mais la dette reste due	
	Contrat de prêt (immobilier et consommation) et autres justificatifs	2 ans À compter de la dernière échéance	
	Relevés de compte, talons de chèque	5 ans Un débit frauduleux peut être contesté dans un délai maximum de 18 mois	
FAMILLE	Actes d'état civil (copies intégrales et extraits)	Permanente	Certaines procédures nécessitent un acte d'état civil récent
	Avis de versement d'allocations familiales	3 ans	Délai de reprise en cas de trop versé (5 ans en cas de fraude ou fausse déclaration) l'allocataire a 2 ans pour agir en paiement de ses prestations
	Jugement de divorce, jugement d'adoption	Permanente	En cas de perte, 1 copie est fournie par le tribunal
	Acte de reconnaissance d'un enfant	Permanente	La mairie peut en délivrer 1 copie
	Contrat de mariage (document relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs)	Permanente	En cas de perte s'adresser au notaire qui l'a établi
	Livret de famille	Permanente	En cas de perte un duplicata peut être obtenu à la mairie
LOGEMENT	Factures d'électricité et de gaz	5 ans	Délai pour contester 1 facture, le fournisseur a 2 ans pour agir en paiement contre un abonné
	Factures d'eau	5 ans	Délai pour contester une facture, le fournisseur public a 4 ans pour agir en paiement contre l'abonné 2 ans pour le fournisseur privé
	Factures de téléphonie : fixe, mobile, internet	1 an	
	Preuves de résiliation de matériel (box)	2 ans à compter de la résiliation	
	Factures liées aux travaux	2 ans pour petits travaux 10 ans pour le gros œuvre	
	Certificat de ramonage	Durée d'occupation + 1 an	
	Titre de propriété	permanente	
	Preuve du paiement des charges de copropriété, correspondance avec le syndic, procès verbaux des assemblées générales de copropriété...	10 ans	
	Contrat de location, état des lieux, quittances de loyer	Durée de la location +5 ans	
	Inventaire du mobilier pour les locations meublées	Durée de la location Jusqu'à la restitution de l'éventuel dépôt de garantie	
	Échéance APL	2 ans	
IMPOTS ET TAXES	Déclarations de revenus et avis d'imposition sur le revenu	3 ans	À compter de l'année qui suit l'année d'imposition (ex déclaration 2011 à conserver jusqu'à fin 2014)
	Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)	1 an	3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement
TRAVAIL	Bulletins de salaire, contrat et certificats de travail	Jusqu'à liquidation de la retraite	Le salarié dispose de 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire
	Attestation ASSEDIC ou pôle emploi	Jusqu'à obtention de l'allocation chômage	
	Reçu pour solde de tout compte	6 mois à compter de la signature du salarié et 3 ans à défaut de signature	
	Échéances allocations chômage	3 ans	Délai de reprise du trop perçu (10 ans en cas de fraude ou fausse déclaration)
	Titres de paiement de la pension de retraite	Permanente	Documents utiles pour le calcul des droits à la pension de réversion

	TYPE DE DOCUMENT	DUREE DE CONSERVATION	PRECISIONS
SANTÉ	Récapitulatif de remboursements d'assurance maladie et maternité	2 ans Délai de reprise du trop perçu (5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration)	
	Carte de mutuelle, demande de remboursement	Variable selon l'organisme	Voir les délais prévus dans le contrat
	Ordonnances	1 an minimum	Délivrance de lunettes 3 ans
	Preuves du versement d'indemnités journalières		Jusqu'à liquidation des droits à la retraite
	Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé	permanente	Pour les enfants à conserver jusqu'à 18 ans
	Certificats, examens médicaux, radiographies	permanente	Documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé

DEPUIS LE 1ER JANVIER LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ EST VALIDE 15 ANS

L'État simplifie vos démarches, à compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
 - les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.
- ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

SOURCE ministère de l'intérieur



Comme le veut la coutume, le traditionnel repas de Noël de la cantine a eu lieu le jeudi 20 décembre 2013.

Cette année, le personnel communal a reçu pour cette occasion 91 enfants (repas offert par la municipalité à tous les enfants de l'école désirant y prendre part).

Le menu : *Terrine de lotte aux épinards, Aiguillette de chapon aux giroldes, Crique de pommes de terre, Caprice des Dieux, Gâteau de Noël barbe à papa, Papillote et clémentine.*

Le service a été renforcé par les membres de la commission des affaires scolaires.

Chacun a passé un bon moment avec en fin de repas la venue du Père Noël.

Brigitte GUEDENET Responsable de la commission des affaires scolaires



L'assemblée générale de la bibliothèque de St Barthélémy a eu lieu le jeudi 9 janvier 2014.

Danièle FRANDON, la présidente, a présenté le bilan moral de l'année écoulée : la bibliothèque compte 8 bénévoles, 20 adultes et 16 enfants adhérents.

Les permanences sont organisées le samedi matin de 11h à 12h.

La collection de livres est de plus en plus importante, grâce aux 1500€ de subventions annuelles de la mairie et également au passage en avril et en octobre du bibliobus, permettant de renouveler régulièrement les œuvres littéraires. Le prêt longue durée (pour 3 ans) des ouvrages de la médiathèque de Bourgoin permet encore d'enrichir notre bibliothèque.

Dernièrement, deux manifestations ont eu lieu : l'habituelle vente de livres neufs à la salle Tony Chabert le samedi 7 décembre et une lecture de conte pour enfants par la troupe Superlevure, manifestation gratuite, ouverte à tous, le samedi 19 octobre.

Le bilan financier a ensuite été présenté par Maryse NIVON, trésorière adjointe.

Le bureau a été reconduit, avec quelques membres actifs supplémentaires, à qui nous souhaitons la bienvenue !

L'association remercie chaleureusement toutes les personnes venues apporter leur soutien durant l'année 2013 et souhaite à tous les habitants de St Barthélémy une bonne année 2014, pleine de nouvelles lectures !

Le bureau



005 21 4 24 20 2 7 1 2 3 00

Les élèves de l'école ont apprécié le spectacle de cirque, qui a eu lieu dans la salle polyvalente, le jeudi 19 décembre.

Ils ont pu découvrir des numéros d'acrobatie, d'équilibre, d'adresse, des histoires de clowns, des numéros avec des animaux.

A la fin du spectacle, ils ont pu apprécié la visite surprise du Père Noël, leur apportant un petit goûter.

L'équipe enseignante remercie chaleureusement l'association du Sou des Ecoles pour le financement du spectacle, les membres du Sou pour l'organisation de la journée, la mairie pour la mise à disposition de la salle polyvalente



FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE

SAMEDI 8 FÉVRIER 2014

le club organise son traditionnel REPAS DANSANT à la salle des fêtes de MARCOLLIN.



Cette année la traditionnelle choucroute fera place à un bœuf bourguignon (préparé par Max) avec entrée, dessert et café.
Prix du repas : 20 euros pour les adultes et 12 pour les enfants.
La soirée sera animée par SONO ACTIV MUSIC.
Alors venez nombreux passer une agréable soirée.

LE BUREAU

Renseignements et inscriptions auprès de Roland THIBAUD 06 77 59 77 91 et/ou Mehdi BENLAHRACHE 06 69 36 04 81 et/ou au bar « chez Max »



L'association Cron et Patrimoine vous propose SAMEDI 15 FÉVRIER À 20 H

salle polyvalente

Une sympathique et conviviale soirée théâtrale
Avec la troupe le « Vde Rideau » «Daddy blues»

Au menu :

- Un soupçon d'humour
- Une pincée de comédie
- Une grosse portion de rire

Cuisson 2h

Prix du menu : 10 € adultes

7 € jeunes de 12 à 18ans

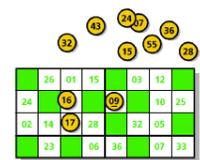
Gratuit pour les - 12 ans

Réservation possible auprès de M CHENAVAS 06 14 12 81 46



DIMANCHE 9 FEVRIER
salle polyvalente à partir de 14h
LOTO du sou des écoles

On compte sur vous



RESTAURANT LE CHANDELIER 35 route de Grenoble 38260 PAJAY

☎ 04 74 84 66 67



Vendredi 14 février ST VALENTIN Repas aux chandelles

Pensez à vous renseigner

SAMEDI 1ER MARS

VENTE de bugnes

organisée par le sou des écoles
les enfants feront du porte à porte
dans le village



DIMANCHE 2 MARS

au stade de 9h à 12h

VENTE de boudins

Organisée par le sou des écoles



HOMMAGE à Joanny PERRIOLAT, décédé le 10 janvier 2014

Ceux qui l'ont connu l'appelaient familièrement Kiki.

Elu de la Commune de 1959 à 1995, il fut Maire de 1971 à 1995. On lui doit notamment la construction de la salle polyvalente en 1986, la rénovation extérieure de l'église en 1988, la Mairie en 1992 ainsi que la construction des locaux techniques.

Kiki s'est beaucoup investi pour sa Commune sans compter son temps, mais aussi dans les structures intercommunales tel que le Syndicat des eaux Beaufort Saint-Barthélemy ou le SIVOM (ancêtre de la communauté de communes) qu'il présida durant quelques années au début des années 80.

J'ai eu la chance de travailler avec lui au sein du Conseil Municipal, de 1983 à 1989 comme Adjoint et de 1989 à 1995 comme 1er Adjoint, j'ai beaucoup appris à ses côtés .

Ses funérailles ont eu lieu le 17 Janvier dernier dans la Région Parisienne où il avait choisi de se retirer en 2000 pour être proche de ses enfants.

A son épouse Raymonde, sa fille Anne et toute sa famille je transmets mes sincères condoléances et toutes mes amitiés.

Bernard Guillot Conseiller Municipal délégué

ETAT CIVIL

le 11 décembre 2013 est née Océane Louane ORTIZ

De Céline CARTON

Et de Cédric ORTIZ

Domiciliés 997 route de Grenoble

Félicitations aux parents



le 9 janvier 2014 est née Davina Marina Rita ROBIN

De Marie-Christine Sandra LACROIX

Et de Joël ROBIN

Domiciliés 789 route de Grenoble lot la Galinière

Félicitations aux parents

le 8 décembre 2013

Monsieur Nacir EL HADJADJ est décédé à l'âge de 63 ans

Toute notre sympathie à la famille

le 9 janvier 2014

Monsieur Joanny Claudius PERRIOLAT est décédé à l'âge de 83 ans

Toute notre sympathie à la famille

le 12 janvier 2014

Monsieur Franck Patrice CHENAVIER dit « pote » est décédé à l'âge de 47 ans

Toute notre sympathie à la famille

